

Séance du 10 mars 2021

Le conseil municipal de la Commune de Morey-Saint-Denis étant réuni pour cause de crise sanitaire au Cellier de Dionysos, place Saint-Vincent, légalement convoqué, le mercredi 10 mars 2021 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc ROSIER**, Maire.

Convocations transmises le 4 mars 2021 pour la réunion du 10 mars 2021.

Étaient présents : Nadine DUPREY, Nathalie DZYGA GOUVERNET, Stéphane GUILLEMAUX, Stéphane MAGNIEN, Fabrice MONSENERGUE, Marie Christine MORIN, Jean-Baptiste MODIN, Carmen PEIRAZEAU, Cédric PUVIS de CHAVANNES, Gérard REMONDET, Christophe ROGER, Jean Luc ROSIER, Anne ROUSSEL, Maria SANCHEZ, William SCHMITT.

Carmen PEIRAZEAU a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire et son Conseil Municipal décide que la séance du jour se tiendra à huis clos pour raisons sanitaires, en vertu de l'Article L2121 du CGCT

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. DELEGATIONS DU MAIRE

1 x Cimetière – ouverture concession 50 ans (simple) – 380 €

1 x Cimetière – renouvellement concession 50 ans (simple) – 380 €

1 x Cimetière – ouverture concession 30 ans (simple) – 190 €

1 x Cimetière – renouvellement concession 30 ans (double) – 380 €

3 x Colombarium – ouverture concession 30 ans – 380 €

Non préemption de la parcelle A 299 – 24 rue de la Combe.

Non préemption de la parcelle AO 67-68 – 4 rue St Roch.

Non préemption de la parcelle AN 682 – Les Croix.

Non préemption de la parcelle AO 148 – 9 Grande rue.

2. SICECO - CONVENTION

La commune a consenti à une servitude au profit du SICECO suite au changement du transformateur rue de Vergy. Afin de régulariser par acte authentique cette servitude le Maire doit être autorisé par son conseil.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SICECO.

Séance du 10 mars 2021

3. AMORTISSEMENT

Le conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'amortir sur une année la dépense de 126 316.64 € imputée au compte 2041512, relative à la participation de la commune au profit du SICECO pour les travaux d'enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques sur la Route des Grands Crus effectués en 2020.

Pour rappel, le montant estimatif de ces travaux, dans la délibération du 25 juillet 2018, était de 145 000 €.

4. ONF

Adhésion au contrat résineux GAILLARD-RONDINO

En référence au Code Forestier, articles L 144-1 à L 144-5 et réglementaires correspondants, au règlement des ventes de bois, approuvé par la résolution n°2005-11 du CA de l'ONF du 22 septembre 2005 (JO du 13/04/06) et au cahier des clauses générales des ventes de bois sur pied à la mesure

Après avoir examiné (dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires) le texte du contrat d'approvisionnement de la Société Gaillard-Rondino, qui lui a été présenté par l'Office National des Forêts

Décide:

- 1- **VALIDE** le choix proposé par l'ONF de vendre sur pied par contrat négocié de gré à gré, les bois des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2020 et portant les numéros suivants : N° 6C, 7C, 13J avec l'entreprise GAILLARD-RONDINO et toute nouvelle entreprise pouvant contractualiser avec l'ONF pour les mêmes types de produits.

Essence concernée PIN NOIR - volume approximatif envisagé : 200 m³.

- 2- Accepte toutes les clauses techniques et financières du contrat d'approvisionnement.
- 3- Décide que la vente se fera par les soins de l'ONF, dans le cadre de ce contrat d'approvisionnement par une vente de bois sur pied à la mesure.
- 4- Le paiement de l'intégralité de la valeur de la coupe interviendra selon la grille de prix annexée au contrat (*types de produits x prix unitaire*).
Par cette validation le conseil accepte la vente groupée conclue en application des articles L 214-7 et L 214-8 du code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, diminuée de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF.

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF.

Séance du 10 mars 2021

- 5- Accepte sur son territoire communal relevant du régime forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le règlement National d'Exploitation Forestière.
- 6- Interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

5. CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

Lors du dernier conseil municipal, Stéphane MAGNIEN avait proposé, lors des questions diverses, l'établissement d'un Conseil Municipal Junior à Morey. L'idée n'ayant amené aucune opposition, il avait été convenu de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal charge donc ledit MAGNIEN de se renseigner sur la création d'un tel projet, sur le nombre d'enfants minimum, et sur les candidatures que la commune recevrait.

En fonction de tous ces éléments, si le projet est viable, le conseil municipal délibérera pour entériner sa création.

6. VOIRIE DEPARTEMENTALE

La Mairie avait signé en 2018 une convention avec le département pour l'entretien de la voirie départementale. Cette convention arrivant à échéance cette année, il est nécessaire de la renouveler.

Entendu cette exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** le renouvellement de cette convention
- **CHARGE** le Maire de signer la convention et tout autre document afférent

Séance du 10 mars 2021

7. SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions à inscrire au Budget Primitif 2021 :

Organisme	Montant proposé	Montant voté
Amicale des Sapeurs-pompiers de Morey-Chambolle	1 000,00 €	1 000,00 €
Harmonie de Gevrey-Chambertin	600,00 €	600,00 €
Subvention au CCAS	5 000,00 €	5 000,00 €
Association du patrimoine de Morey	1 500,00 €	1 500,00 €
Amicale des écoles de Morey-Chambolle	400,00 €	400,00 €
Confrérie de Saint Vincent	300,00 €	300,00 €
Musique au Chambertin	300,00 €	300,00 €

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le tableau ci-dessus, et charge le Maire de les inscrire au budget 2021.

8. COMPTE DE GESTION (COMMUNE)

Le Conseil Municipal débat du compte administratif 2020 et prend connaissance de l'état des crédits et des dépenses du budget communal en 2020 qui se présente comme suit :

Fonctionnement	Dépenses : 265 112,43	Recettes : 441 437,71
Investissement	Dépenses : 207 388,97	Recettes : 453 766,81

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

Excédent de fonctionnement : 310 438,16

Déficit d'investissement : 121 146,50

Et des Restes à réaliser (RAR) de : 27 708,00

Le Solde global d'exécution de l'exercice 2020 présente un excédent en fonctionnement de 486 763,44 €, et un excédent en investissement de 97 523,34 €.

Le compte de gestion 2020 élaboré par le comptable de la commune est approuvé à l'unanimité.

Séance du 10 mars 2021

9. COMPTE ADMINISTRATIF (COMMUNE)

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Nadine DUPREY, 1^{er} Adjoint, afin de débattre du compte administratif 2020 et prend connaissance de l'état des crédits et des dépenses du budget communal en 2020 qui se présente comme suit :

Fonctionnement	Dépenses : 265 112,43	Recettes : 441 437,71
Investissement	Dépenses : 207 388,97	Recettes : 453 766,81

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

Excédent de fonctionnement : 310 438,16

Déficit d'investissement : 121 146,50

Et des Restes à réaliser (RAR) de : 27 708,00

Le Solde global d'exécution de l'exercice 2020 présente un excédent en fonctionnement de 486 763,44 €, et un excédent en investissement de 97 523,34 €.

Le compte de gestion 2020 élaboré par le comptable de la commune est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif alors que le Maire, Jean-Luc ROSIER, se retire momentanément de l'assemblée. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

10. AFFECTATION DES RESULTATS (COMMUNE)

Constatant à la fin de l'exercice 2020, le résultat global excédentaire en investissement d'un montant de **125 231,34 €** ainsi que les restes à réaliser pour un montant de **27 708 €**, et en fonctionnement d'un excédent de **486 763,44 €**.

Le conseil municipal décide après vote à l'unanimité

- de REPRENDRE la somme de **486 763,44 €** au compte 002 en recette de fonctionnement du Budget Primitif 2021.

- de REPRENDRE la somme de **125 231,34 €** au compte 001 en recette d'investissement du Budget Primitif 2021.

Séance du 10 mars 2021

11. BUDGET PRIMITIF (COMMUNE)

Indemnité des élus

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit une nouvelle obligation par la création notamment de l'article L2123-24 du Code Général des collectivités territoriales. Ce dernier précise que chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de toute autre structure. Cet état doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Monsieur le Maire présente l'état établi pour la commune de Morey-Saint-Denis (indemnité brutes) :

	Indemnité de fonction (mensuelle)	Indemnité de fonction (annuelle)
Maire	1253,94 €	15 047,28 €
1 ^{ère} adjointe	395,35 €	4 744,20 €
2 ^{ème} adjointe	395,35 €	4 744,20 €
3 ^{ème} adjoint	395,35 €	4 744,20 €
TOTAL	2439,99 €	29 279,88 €

Budget 2021

Le Conseil Municipal vote et approuve le Budget Primitif 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés, avec les dépenses et recettes suivantes :

Fonctionnement	Dépenses : 868 673,44 €	Recettes : 868 673,44 €
Investissement	Dépenses : 606 293,78 €	Recettes : 606 293,78 €

Le total des dépenses est de : 1 474 967,22 €

Le total des recettes est de : 1 474 967,22 €

Séance du 10 mars 2021

12. COMPTE DE GESTION (PRE BOUFFEAU)

Le Conseil Municipal débat du compte de gestion 2020 et prend connaissance de l'état des crédits et des dépenses du budget annexe en 2020 qui se présente comme suit :

Fonctionnement	Dépenses : 57 045,41 €	Recettes : 57 045,41 €
Investissement	Dépenses : 57 045,41 €	Recettes : 42 828,54 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

Equilibre de fonctionnement : 0,00 €

Déficit d'investissement : 41 816,20 €

Et des Restes à réaliser (RAR) de : 0,00 €

Le Solde global d'exécution de l'exercice 2020 présente un équilibre en fonctionnement et un déficit en investissement de 56 033,07 €.

Le compte de gestion 2020 élaboré par le comptable de la commune est approuvé avec 14 voix pour, 1 contre.

13. COMPTE ADMINISTRATIF (PRE BOUFFEAU)

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Nadine DUPREY, 1^{ère} Adjointe, afin de débattre du compte administratif 2020 et prend connaissance de l'état des crédits et des dépenses du budget annexe en 2020 qui se présente comme suit :

Fonctionnement	Dépenses : 57 045,41 €	Recettes : 57 045,41 €
Investissement	Dépenses : 57 045,41 €	Recettes : 42 828,54 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

Equilibre de fonctionnement : 0,00 €

Déficit d'investissement : 41 816,20 €

Et des Restes à réaliser (RAR) de : 0,00 €

Le Solde global d'exécution de l'exercice 2020 présente un équilibre en fonctionnement et un déficit en investissement de 56 033,07 €.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif alors que le Maire, Jean-Luc ROSIER, se retire momentanément de l'assemblée. Le compte administratif est approuvé avec 13 voix pour, 1 contre.

Séance du 10 mars 2021

14. AFFECTATION DES RESULTATS (PRE BOUFFEAU)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats de l'année 2020 qui doivent être reportés au budget primitif 2021 :

- en dépenses d'investissement : 56 033,07 € au compte 001

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2020 avec 14 voix pour, 1 contre.

15. BUDGET PRIMITIF (PRE BOUFFEAU)

Le Conseil Municipal prend connaissance du budget annexe des Prés Bouffeau comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	332 045,41 €
Recettes de fonctionnement :	332 045,41 €
Dépenses d'investissement :	388 078,48 €
Recettes d'investissement :	388 078,48 €

Soit un total de dépenses et de recettes : 720 123,89 €

Ce budget est approuvé par 14 votes pour, 1 vote contre.

16. QUESTIONS DIVERSES

Date du prochain Conseil le 07/04/2021.

Séance levée à 21h00.

Affiché le 15/03/2021.

Séance du 10 mars 2021

SÉANCE du 10 mars 2021 DELIBERATION N° 1 A 13		TABLEAU DES SIGNATURES	
Nadine DUPREY	Nathalie DZYGA GOUVERNET	Stéphane GUILLEMAUX	Stéphane MAGNIEN
Fabrice MONSENERGUE	Marie Christine MORIN	Jean-Baptiste MODIN	Carmen PEIRAZEAU
Cédric PUVIS de CHAVANNES	Gérard REMONDET	Christophe ROGER	Jean Luc ROSIER
Anne ROUSSEL	Maria SANCHEZ	William SCHMITT	